

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE3166

présenté par

M. Vuibert, Mme Klinkert, M. Vojetta, M. Reda, M. Haury, Mme Vidal, M. Marion, M. Boudié,  
Mme Brulebois, M. Fait, M. Batut et Mme Liliana Tanguy

-----

#### ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« transmission »

insérer le mot :

« ne ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Conditionner l'accès à certaines aides publiques à un accompagnement préalable risque d'exclure certains porteurs de projets, notamment ceux qui n'ont pas besoin ou ne souhaitent pas d'un tel accompagnement. Il est important de garantir l'égalité d'accès aux aides, quelle que soit la situation des porteurs de projets. Tel est le sens de cet amendement.